



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 13 avril 2021  
-----

**Présents** : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

**Absent excusé** : Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 21-B14 - RECOURS À LA CENTRALE D'ACHAT RESAH**

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06), au regard du code de la commande publique article L2113-2 à L2113-8, peut faire le choix de recourir à une centrale d'achat.

Le recours à ce mode d'achat présente certains avantages, notamment :

- la réduction des coûts relatifs à la procédure de passation des marchés publics
- la réalisation d'économies d'échelle et, en conséquence, la réduction du coût de la prestation
- le bénéfice de l'expertise du processus d'achat

Le groupement d'intérêt public (GIP) du réseau des acheteurs hospitaliers (Resah) ayant pour objet la professionnalisation des fonctions achat et logistique est doté d'une centrale d'achat agissant dans le secteur depuis 10 ans.

L'adhésion du SDIS 06 à cette centrale d'achat Resah permettrait de pouvoir accéder aux offres proposées dans les meilleures conditions pour plus de 3500 marchés pour un coût de 300 € par année civile, renouvelable tacitement comme le précise le bulletin d'adhésion annexé.

Ainsi en fonction des besoins, pour utiliser un marché proposé par cette centrale d'achat Resah il suffira de télécharger la convention afférente à la prestation souhaitée. Un bon de commande pourra alors être fait et envoyé à la centrale d'achat Resah par mail avec la convention complétée et signée. L'accès aux documents de marché sera alors accessible depuis l'espace acheteur dédié et mis à disposition par Resah.

Il vous est demandé :

- d'approuver l'adhésion du SDIS 06 à la centrale d'achat, groupement d'intérêt public, RESAH.
- d'autoriser M. le Président du conseil d'administration et ses délégués en la matière à signer les conventions afférentes aux marchés utilisés en rapport aux besoins du SDIS 06 dans le cadre de cette adhésion à la centrale d'achat RESAH.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver l'adhésion du SDIS 06 à la centrale d'achat, groupement d'intérêt public, RESAH.
- d'autoriser M. le Président du conseil d'administration et ses délégués en la matière à signer les conventions afférentes aux marchés utilisés en rapport aux besoins du SDIS 06 dans le cadre de cette adhésion à la centrale d'achat RESAH.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*

**BULLETIN D'ADHESION**  
**A LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH**

**Informations relatives à l'établissement**

Nom de l'établissement :	
Adresse de l'établissement	
N° SIRET	
N° FINESS	

**Informations relatives à l'interlocuteur unique du Resah**

Civilité/Nom/Prénom	
Fonction	
E-mail	
Téléphone	

Je soussigné, \_\_\_\_\_, souhaite adhérer à la centrale d'achat du GIP Resah au titre de l'année civile 2021, pour un montant de 300 euros, afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de ses marchés. Un titre de recettes est envoyé dès la signature de la présente convention. Les suivants seront envoyés au premier trimestre des années civiles suivantes.

Cette adhésion sera renouvelée tacitement chaque année. En cas de décision de non-renouvellement, il convient d'en informer le Resah par un courrier recommandé avec accusé de réception. A défaut de réception de ce courrier avant le 31 octobre de l'année en cours, l'adhésion sera automatiquement renouvelée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,



**JOINDRE LE BON DE COMMANDE RELATIF A L'ENGAGEMENT FINANCIER ISSU DE CE BULLETIN D'ADHÉSION OU INSCRIRE CI-DESSOUS LES INFORMATIONS NECESSAIRES A LA FACTURATION SUR CHORUS**

**Informations relatives à la facturation de la présente convention sur CHORUS (pour les établissements soumis à la comptabilité publique et à la facturation électronique) :**

Numéro d'Engagement juridique (EJ) :

Code service :

Le Bulletin est à retourner complété par courriel à l'adresse de votre région :

Auvergne Rhône-Alpes :  
[centrale-achat-aura@resah.fr](mailto:centrale-achat-aura@resah.fr)

Centre-Val de Loire :  
[centrale-achat-cvl@resah.fr](mailto:centrale-achat-cvl@resah.fr)

Hauts-de-France : [centrale-achat-hdf@resah.fr](mailto:centrale-achat-hdf@resah.fr)

Normandie : [centrale-achat-normandie@resah.fr](mailto:centrale-achat-normandie@resah.fr)

Pays de la Loire : [centrale-achat-paysdelaloire@resah.fr](mailto:centrale-achat-paysdelaloire@resah.fr)

Bourgogne-Franche-Comté : [centrale-achat-bfc@resah.fr](mailto:centrale-achat-bfc@resah.fr)

Corse : [centrale-achat-paca-corse@resah.fr](mailto:centrale-achat-paca-corse@resah.fr)

Ile de France : [centrale-achat-idf@resah.fr](mailto:centrale-achat-idf@resah.fr)

Occitanie : [centrale-achat-occitanie@resah.fr](mailto:centrale-achat-occitanie@resah.fr)

Provence Alpes Côte d'Azur : [centrale-achat-paca-corse@resah.fr](mailto:centrale-achat-paca-corse@resah.fr)

Bretagne : [centrale-achat-bretagne@resah.fr](mailto:centrale-achat-bretagne@resah.fr)

Grand Est : [centrale-achat-grandest@resah.fr](mailto:centrale-achat-grandest@resah.fr)

Nouvelle Aquitaine :  
[centrale-achat-na@resah.fr](mailto:centrale-achat-na@resah.fr)

Outremer : [centrale-achat-outremer@resah.fr](mailto:centrale-achat-outremer@resah.fr)